L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 JANVIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 21 JANVIER.

CONVENTION CENTRALE DE WHIGS.

Les délégués whigs nommés aux diverses assemblées de district, à l'effet de faire choix de deux candidats pour le sénat de l'Etat, s'assembleront ce soir à 7 heures, à la Bourse St. Louis.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.

Une correspondance reçue par notre contrée le *Commercial Times*, confirme pleinement le bruit que nous mentionnions hier. Le congrès mexicain n'a traité des propositions de paix faites par les Etats-Unis. Il paraît décidément que le sentiment national s'oppose à toute pacification dans la situation actuelle des choses. On sait les paroles prononcées par Santa-Anna, on se rappelle celles qu'il écrivit au général Taylor, et ce sont celles-là même qui semblent être le symbole du congrès: "La nation mexicaine ne traitera point avec les Etats-Unis tant qu'un soldat américain foulera le sol du Mexique, tant qu'un navire américain en bloquera les côtes." Ce sentiment est si fortement prononcé chez la majeure partie des membres du congrès que, dans une assemblée préliminaire, tenue sous la présidence de Gomez Farias, ils ont adopté une résolution, en vertu de laquelle chacun des assistans s'est engagé, par serment, à voter contre toute proposition de paix adressée par les Etats-Unis, et contre toute médiation offerte par une puissance étrangère, tant que le territoire mexicain ne serait pas évacué, tant que le blocus ne serait pas levé. Et tous ont tenu leur parole, car dans la séance du congrès où l'on a mis aux voix la question de savoir si l'on prêterait l'oreille aux propositions du gouvernement américain, on n'a compté que dix-neuf voix pour l'acceptation.

Il a dû y en avoir par conséquent soixante-dix-sept pour le rejet, puisque, si nous ne nous trompons point, le congrès se compose de 96 membres, comme on le voit, c'est une majorité de quatre contre un, c'est assez significatif en convient-il.

Notre gouvernement avait eu, jusqu'à ce jour, nous le croyons, l'arrière pensée que le congrès mexicain se déciderait en faveur de la paix. Voilà qui va le détromper, et ce sera le cas alors de mettre à exécution ses promesses de pousser la guerre avec vigueur. Nous devons reconnaître que le président et son cabinet ont cherché à faire récemment ce qu'ils prêchaient, mais jusqu'à ce jour le congrès a été un peu lentement. Cette circonstance va sans doute le piquer d'honneur et le pousser à réparer le tems perdu. Le moment est venu où il faut porter de grands coups et les porter promptement. C'est cette fois pour de bon qu'il faut conquérir la paix.

☞ Le général Albert Howell, d'Ouest Feliciana, est le candidat démocrate qui se présente pour remplir au sénat le siège laissé vacant par l'honorable J. F. Marks.

VOLONTAIRES. — Les deux dernières compagnies de volontaires du Mississipi, sont arrivées hier à bord du *Dam Dale*, et ont été débarquées aux casernes.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Ce soir, il y aura foule à la reprise des *Martyrs*, et nos principaux artistes de grand opéra, complètement remis de leur indisposition, recueilleront sans doute la moisson de bravos qui fleurissent au soleil de la rampe à chaque représentation de cet opéra.

☞ La malle d'hier a manqué au-delà de Baltimore. Il y a longtems que la solution de continuité n'avait remonté si haut. Nous avons, comme on le verra, des dates fraîches de Washington. Les seules villes dont les journaux nous fassent défaut, sont celles de Philadelphie, de New York et de Boston. Il n'y a pas d'inconvénient aujourd'hui, mais pourrait y en avoir demain, car les nouvelles du steamer vont bientôt nous être dues.

☞ Nous tenons de source certaine, du le *Fountain de Washington* du 12 courant, que le président ne paraît point tout à coup le rejet de la proposition de créer un lieutenant-général pour commander les forces américaines au Mexique. Il n'avait fait cette proposition que par déférence pour ses conseillers, et non point parce qu'il y tenait personnellement.

MORT D'UN AUTRE SÉNATEUR. — L'honorable Isaac S. Pennybacker, sénateur de la Virginie au Congrès, a succombé à la maladie de foie dont il était atteint. Il est mort à Washington, dans la journée du 12 courant. Ainsi, dans l'espace de quinze jours, la mort est venu frapper deux fois aux portes du Sénat, et elle a emporté deux des hommes auxquels leur âge et leur constitution semblaient promettre de longues années.

Le Congrès n'a point siégé le 13 courant. Toute la matinée a été occupée par les funérailles du juge Pennybacker.

☞ Nous devons de vifs remerciements à l'honorable Emile Laserre pour plusieurs documents d'intérêt et d'importance.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Mercredi, 20 janvier 1847.

La chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'Orateur occupe le fauteuil. L'appel nominal constate la présence de soixante membres.

M. Kelly introduit une résolution portant que la chambre se réunira désormais à dix heures. Déposée sur le bureau.

M. Vason, de la Nouvelle-Orléans, présente une résolution portant qu'un comité spécial de cinq membres sera nommé par l'orateur, pour prendre des informations sur la manière dont ont été exécutées les impressions publiques, conformément aux lois actuelles, et, en outre, pour s'enquérir de l'opportunité d'avoir un rapporteur chargé de reproduire les débats. Le comité serait enjoint de présenter ses vues sur le mode le plus efficace de réduire les dépenses de l'Etat en opérant à ce sujet quelques réformes.

Après quelques observations de M. Vason, ces résolutions sont adoptées. L'orateur annonce qu'il nommera le comité demain, aujourd'hui.

M. Kelly, de la Nouvelle-Orléans, réclame la prise en considération du bill qui crée de nouveaux districts électoraux dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Cette motion donne lieu à une courte discussion; mais elle est enfin repoussée par un vote de 40 voix contre 26 non. (La suspension des règlemens ne peut être accordée que par les quatre-cinquièmes des membres).

La chambre apprend que le sénat a ratifié la résolution qui invite le gouverneur à livrer à l'honorable Pierre Soulé, ses lettres de créances comme sénateur au Congrès des Etats-Unis.

M. McVea introduit un acte qui amende l'acte fixant l'époque des sessions des cours de district dans tout l'Etat, la Nouvelle-Orléans exceptée. Référée au comité judiciaire.

M. Jones annonce qu'il présentera un acte pour dispenser les pompiers de servir comme jurés ou d'être enrôlés dans la milice.

M. Sandidge présente un acte concernant les notaires publics de l'Etat. Référé au comité judiciaire.

M. Bent introduit un acte pour régler la vente des biens de succession dans l'Etat. Référé au comité judiciaire.

M. Smith, de la Nouvelle-Orléans, présente une résolution enjoignant au comité de commerce de s'enquérir de l'opportunité de réduire les frais d'inspection à l'égard des farines, du bœuf et du porc. Adopté.

Le bill de M. Tuomey, relatif à l'établissement de nouveaux circuits dans le 16e et le 17e districts judiciaires, est lu trois fois et passé.

M. Moise, du comité judiciaire, rapporte, avec amendemens, un acte pour pourvoir au salaire des assesseurs de l'Etat. La chambre se constitue en comité-général. Après avoir fait subir plusieurs amendemens au bill, le comité se dissout, et la chambre, à son tour, introduit de nouveaux amendemens. Le bill passe enfin, après avoir été lu trois fois.

M. Moise rapporte, au nom du même comité, le bill introduit, il y a quelques, par M. Soraparu, et en vertu duquel les recorders de paroisse ou les juges de paix sont autorisés à accorder, dans de certaines circonstances, des licences de mariage.—Le bill est lu trois fois et passe.

Le même membre, au nom du même comité, rapporte plusieurs autres bills d'une nature locale, qui sont déposés sur le bureau sujets à l'appel.

La chambre adopte plusieurs résolutions venues du sénat. Elle s'occupe ensuite du bill qui organise certaines corporations dans l'Etat. Le bill est amendé et passe.

M. Vason introduit une résolution abrogeant la 76e règle de la chambre: aucun bill ne pourra plus être imprimé sans un ordre formel de la chambre. La résolution passe.

La chambre s'occupe du bill qui a pour but d'égaliser la représentation dans les conseils municipaux de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le bill est amendé, lu trois fois et adopté.

La chambre s'ajourne au lendemain, 10 heures et 1/2 du matin.

SÉNAT.—M. Félix Garcia est nommé président par interim.

Le sénat ratifie la résolution de la chambre qui invite le gouverneur à livrer à l'honorable Pierre Soulé ses lettres de créance comme sénateur au congrès des Etats-Unis.

M. Scraton introduit une résolution qui déclare vacant le siège de M. Briant, au sénat, à cause de l'emploi (recorder de paroisse) qu'occupe ce dernier depuis l'ajournement de la législature, au mois dernier. La résolution, en

vertu des règlemens, sera prise en considération aujourd'hui.

M. Adams, du comité des améliorations, fait un rapport défavorable à un mémoire des habitans de Ste. Hélène, qui prient la législature de payer à M. Bankstone le salaire promis par le gouverneur pour l'arrestation d'un criminel. Le rapport est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Le sénat s'occupe ensuite du bill qui a pour but de faire admettre en preuves, dans les attaires en libelle, les faits dont l'authenticité est prouvée, contrairement à la maxime du vieux droit commun, que plus la vérité est grande plus est grande la diffamation. Le bill passe. M. Allen annonce qu'il demandera demain la reconsidération du vote.

Après s'être occupé de quelques autres bills de peu d'importance, le sénat s'ajourne.

CONGRÈS.

Séance du 12 janvier 1847.

SÉNAT—M. Archer se lève et annonce le décès de son collègue le juge Pennybaker. Il prononce quelques mots d'éloge en l'honneur du défunt et propose les résolutions ordinaires en pareille circonstance, puis le sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS—Le comité général reprend la discussion du bill de l'Orégon et revient sur l'amendement général qui accordait exclusivement le droit de voter aux citoyens américains. La modification adoptée est pleine de sagesse: elle stipule que le droit de voter à la première élection appartiendra à tous les habitans libres et males âgés de plus de vingt et un ans qui résideront dans le territoire à l'époque de l'adoption de l'acte, seront citoyens des Etats-Unis ou au moins auront déclaré leur intention de le devenir et prêté serment à la constitution des Etats-Unis.

Quelques amendements secondaires soulèvent des discussions incidentes. Un entre autres déclare que rien de ce qui dans le bill a rapport à l'esclavage, ne doit être interprété de manière à se trouver en contradiction avec l'acte de compromis du Missouri. M. Hamlin, du Maine, prend la parole à ce sujet; mais avant qu'on ait été aux voix, M. Bagby se lève et annonce la mort du juge Pennybacker. M. McDowel, de la Virginie, prononce à ce propos une allocution pleine d'éloquence et d'émotion. Les résolutions ordinaires sont adoptées, et la chambre s'ajourne.

NOMINATIONS OFFICIELLES.—Robert P. Flenniken, de la Pennsylvanie, est nommé chargé d'affaires des Etats-Unis en Danemark, en remplacement de W. W. Irwin, rappelé sur sa demande.

Burrill B. Taylor, de l'Ohio, est nommé consul des Etats-Unis à Buenos-Ayres, et W. Morehead, du même Etat, consul à Valparaiso.

ARRIVAGE DE LIVERPOOL.—On lit dans l'*Advertiser* de Mobile du 19 courant: "Le navire anglais *Alan Kerr*, capitaine Gray, est arrivé hier soir de Liverpool d'où il est parti le 9 décembre. Tout ce que nous avons pu apprendre de la situation du marché de Liverpool par cet arrivage, le voici: le capitaine a dit à ses armateurs qu'à son départ le marché était si animé qu'il serait bien aise de prendre bien vite un bon fret pour retourner à Liverpool. C'est là tout ce que nous avons pu savoir.

Chronique Locale.

CONSEIL GÉNÉRAL.—*Mercredi soir.*—La séance s'ouvre conformément à l'ajournement. M. Stickney est élu président.

Le comité spécial auquel avait été référé le message du maire, relativement à une ordonnance réglant la police des drays, voitures, &c., &c., fait un rapport favorable aux vues de ce magistrat. Le comité recommande que l'article 9 d'une ordonnance relative à la police des drays, voitures, &c., &c., soit amendée de manière à ce que les numéros des licences soient peints en jaune sur chaque côté des drays ou charettes; et en noirs sur chaque lampe de chaque voiture. Le Conseil adopte les amendements du comité.

Une longue et oiseuse discussion s'ensuit, relativement à un compte de M. St-Cyr, gardien des cours, soumis au conseil, et dont il réclame le montant de cinq cents barrils de charbon que M. Labatt a fourni aux cours sur son ordre. La discussion se termine enfin par le renvoi de ce compte au comité des cours et des prisons.

Le conseil, après avoir expédié d'autres affaires qui n'intéressent en rien le lecteur, s'ajourne.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Toute la séance d'hier a été encore consacrée à l'audition de l'affaire de P. A. Dubord, accusé de l'enlèvement d'un esclave. A trois heures de l'après-midi la cour a ordonné la clôture des témoignages et s'est ajournée à ce matin. L'affaire sera probablement terminée aujourd'hui.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT.—L'affaire de Delavigarre vs. la Seconde Municipalité, réclamant une portion de la batture faisant face à cette partie de la ville, a été plaidée hier pardevant le juge Buchanan.

M. Roselius, le conseil de la 2de Municipalité, s'est fait entendre dans un discours fort logique, et a occupé l'attention de la cour jusqu'à trois heures. Il continuera sa plaidoirie ce matin.

ENQUÊTES.—Une double enquête a été tenue hier à bord du brick *Arctur*, qui vient d'arriver de Tampico et qui est mouillé dans le port de la Seconde Municipalité. Le coroner Spedden a été appelé à constater la mort du capitaine de ce navire et de son maître d'hôtel. Le jury d'enquête a déclaré qu'ils avaient succombé tous les deux à une fièvre typhoïde.

ASSAILLI PAR UN ESCLAVE.—Le nommé William Duffy a porté hier au bureau du recorder Genois, une plainte contre le nègre Robert, appartenant à M. Brown. Cet esclave est prévenu d'avoir porté à M. Duffy un coup d'un instrument acéré, qui eût pu infliger une grave blessure si le fer avait entamé les chairs. Les vêtemens seuls du plaignant ont été déchirés. Robert a été envoyé en prison pour subir le châtiment du fouet.

CAROLINE DU NORD.—Le bill qui rétablit sur une base équitable la division congressionnelle de cet Etat, a passé les deux Chambres de la Législature. Par suite de cette nouvelle répartition, les whigs sont assurés de cinq districts, les locofocos de quatre.

—Une scène assez intéressante a eu lieu dans la Législature de cet Etat. Yunaluskee, chef Cherokie, s'y est présenté en personne pour remercier les Représentans et les Sénateurs de lui avoir alloué des terres et de l'argent. Ce chef est un des plus anciens alliés de la race blanche; dès sa jeunesse, il a aidé les Caroliniens dans leurs luttes contre les sauvages; il leur a rendu de bons services, et c'est pour les récompenser que la Législature Carolinienne a voté en sa faveur l'allocation dont nous avons parlé. Yunaluskee, vieillard d'une assez belle apparence, a remercié les *hommes blancs* avec les formules poétiques ordinaires à sa race.

DETTE DE PENNSYLVANIE.—Le *Telegraph* de Harisburg prétend que le trésor de la Pennsylvanie se trouvera à court de trois ou quatre cent mille piastres pour faire face à l'intérêt de février. Ce déficit est dû à l'augmentation du montant des intérêts, aux lourdes charges provenant des travaux publics et à la diminution du péage des canaux qui ne se sont ouverts que fort tard l'été dernier. Si l'on veut payer intégralement, l'intérêt cette fois, il faudra avoir recours à quelque ressource extraordinaire.

SAN PEDRO.—La pêche des débris du gallion espagnol le *San Pedro*, qui a sombré jadis près de la Côte Ferme, continue avec succès, disent les journaux de Baltimore. Chaque jour on retire des piastres et de l'or; dans les premiers jours de décembre, on avait recueilli environ cinq mille piastres.

UNE LÉGISLATURE CURIEUSE.—L'été dernier le gouverneur du Missouri fit un voyage dans l'Est pour essayer de vendre des bons de l'Etat: il réussit à en vendre six qui s'élevaient ensemble à trois mille piastres, et il réclama pour ses dépenses une somme de $625. La législature a trouvé que c'était bien cher, et elle a demandé au gouverneur de lui fournir un compte détaillé. Le gouverneur a répondu qu'il ne pouvait pas le donner.

"Les dépenses de l'exécutif dit-il, ont été diverses, nombreuses, trop ennuyantes pour les mentionner. Son thé, son dîner ou son thé quand il avait le tems et l'appétit nécessaire pour les prendre; une pomme ou une orange; une limonade ou un massepin, un morceau de fromage ou un biscuit sec, un verre de brandy ou de whiskey, lorsqu'à la suite d'un rude voyage, de beaucoup de fatigue et de privation de sommeil, il était trop mal portant pour prendre une nourriture plus substantielle; ou que, vu la rapidité du voyage, il lui était impossible de s'arrêter pour la prendre—le cirage de ses bottes, le brossage de ses habits, la location d'un domestique pour hâter son dîner, la location de voitures et d'omnibus, les frais de commission et de transport—les frais de diligence, les frais de chemin de fer, les frais de bateaux à vapeur, sur les lacs, les golfes, les rivières et les baies—tous ces petits *items* et divers autres fréquemment multipliés, arrivant à des milliers dans des allées et limiers de près de six mille milles, composeraient pour les dépenses de l'exécutif une liste fort longue, difficile à dresser, difficile à donner."

Voilà ce qui s'appelle répondre; et Monsieur le gouverneur a donné noblement sur le nez à ces indiscrets législateurs qui veulent avoir le compte exact de ses dépenses. Quel maître homme ce doit être que ce gouverneur, et que la législature doit être penaude! On ne dit pas ce qu'elle a répondu à une aussi triomphante explication. Mais n'aura-t-elle pas dit comme Bazile: "De qui donc se moque-t-on ici?"

M. l'Editeur:

☞ Veuillez annoncer que M. CHARLES FORSTALL est candidat pour la place de représentant du 5me district représentatif, en remplacement de M. L. St. Martin, démissionnaire, et qu'il sera soutenu par TOUS SES AMIS.

Décédé hier, à 11 heures, A. M. Gustave Prieur, âgé d'environ 8 ans, fils d'Adolphe Prieur. Les amis du père et de P. H. Kernion, sont priés sans autre invitation, d'assister aux funérailles, qui auront lieu à 4 heures cet après-midi, à la résidence de son grand père P. H. Kernion, rue Craps, entre les rues Histoire et Bagatelle.

VIN DE FAMILLE—80 barriques vin St-Julien Médoc, en débarquement du navire John Fehrman, à vendre par Eug. ROCHEREAU & Co, 14jan 17 & 19, St-Louis.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. UN.

Séance de lundi, 18 janvier 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent l'honorable J. Génois, recorder.

MM. les aldermen—Cyprien Dufour, A. Derbès, J. L. Fabre, Z. Latour, P. Shiels, E. Wiltz—6.

M. Latour fait la motion que le conseil s'ajourne à demain, faute de quorum.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour et Latour avaient voté dans l'affirmative—2, et que MM. Derbès, Fabre, Shiels et Wiltz avaient voté dans la négative—4. Sur motion de M. Wiltz le conseil prend un récès de dix minutes.

Le conseil s'étant réuni de nouveau les membres présents furent;

L'honorable J. Génois.

MM. les aldermen—Cyprien Dufour, A. Derbès, J. L. Fabre, J. E. Faurès, Z. Latour, J. F. Slingerland, P. Shiels et E. Wiltz.

Absents MM. les aldermen—J. Duplessis, E. Giquel, R. Hagan, Jam. B. Marks—4.

La lecture du procès-verbal est renvoyée à la séance prochaine.

Le message suivant, transmis par le Maire, est lu.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le 18 janvier 1847.

A M. le Président et MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,—Ci-inclus, j'ai l'honneur de vous transmettre deux lettres adressées à votre honorable corps, et une copie de la résolution adoptée par le conseil-général dans sa séance du 13 de ce mois, autorisant le paiement, par les trois municipalités, des dépenses faites par le comité d'arrangemens pour la célébration du 8 janvier. Je prends la liberté de recommander au conseil de passer une résolution autorisant le paiement de la proportion due par la municipalité No. Un.

Je suis avec considération, Messieurs,
votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL GENERAL.

Séance de mercredi, 13 janvier 1847.

Résolu que la somme de $230 94 soit payée par les trois municipalités, conformément à une résolution de ce conseil, sur le mandat du Maire, à M. H. W. Palfrey, président du comité d'arrangements.

(Signé) THEO. ZACHARIE, Président.
Approuvé le 15 janvier 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

Sur motion, résolu que le trésorier du département des travaux publics est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, la proportion de cette municipalité, dans les dépenses faites pour la célébration du 8 janvier.

Lecture est faite d'une lettre de M. Dennis Cronan, se plaignant que le voyer ne fait point enlever assez vite le surplus de la terre provenant de la fouille des rues, ce qui l'empêche de pousser ses travaux avec zèle et activité.—Il se voit dans la nécessité de protester contre la marche suivie par la Municipalité No. Un.

M. Latour présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée. Résolu que le voyer est et demeure autorisé à employer le nombre de charrettes nécessaires pour enlever le surplus de la dite terre.

Lecture est faite d'une lettre de M. P. Wellman, se plaignant que les marchands de fruits placent leurs tables sur la rue de la Vieille Levée. Cette lettre est référée au comité des réclamations.

Appel des Comités.

M. Faurès, président du comité des finances, présente des états hebdomadaires des trésoriers, dont les balances sont comme suit:

Trésorier des travaux publics......$2,592 65
Do de la police............302 76

M. Derbès, président du comité spécial auquel ont été référées la lettre des marchands de fruits et celle de M. Weiman, fait savoir au conseil que ce comité est inutile, attendu que les marchands de fruits ont quitté l'emplacement qu'ils occupaient à l'extrémité de la halle aux boucheries.—Sur motion, le comité est déchargé de toute considération ultérieure de cette affaire.

M. Giquel prend son siège.

Lettres et pétitions.

Lecture est faite de la lettre du voyer et de celle de M. le président de la Compagnie de la machine hydraulique au sujet des hydrants à placer dans certaines parties de cette municipalité. Sur motion, ces lettres sont référées au comité chargé d'examiner les livres de ladite compagnie.

Une liste des propriétés appartenant à la municipalité, fournie par le voyer, est référée à cet officier, afin qu'il y appose sa signature.

Lecture est faite d'une lettre de M. Pollock, au sujet du nettoiement des rues du troisième district. Cette lettre est déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

M. Fabre prie le Conseil de suspendre l'action de son règlement, pour lui permettre de présenter une résolution. Le Conseil accorde cette permission; alors M. Fabre présente une résolution abrogeant toutes les ordonnances défendant le jeu de loto et permettant ce jeu dans les limites de la municipalité, pourvu que l'on paie une taxe annuelle de $500.

Le Conseil n'ayant pas suspendu l'action de son règlement pour prendre en considération la dite résolution, elle est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Lecture est faite d'une lettre de M. Félix Jacobs, proposant au Conseil d'annuler son contrat pour le nettoiement des rues du second district.

M. Latour fait la motion que cette lettre et celle de M. C. Pollock, soient référées à un comité spécial. Cette motion étant adoptée, le recorder nomme pour composer ce comité, MM. Latour, Derbès et Fabre.

M. Duplessis prend son siège.

Les lettres de MM. Faure, Baldwin, Carlan, Corer et Cook, offrant de contracter pour le nettoiement des rues, sont déposées indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de S. E. Bell, informant le Conseil qu'il n'a pu délivrer, en face de cette municipalité, le dernier radeau appartenant à cette corporation; ce radeau n'a pu être arrêté qu'en face de Versailles. Cette lettre est référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. James Kermure, transmettant son compte pour le mur de pavaillon qui devait être érigé sur la levée. Cette lettre est référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. C. Pollock fournissant le nom de ses cautions. Cette lettre est référée au comité spécial chargé de faire un rapport sur sa première lettre et sur celle de M. Jacobs.

Lecture est faite d'une lettre de M. E. Cusin, se plaignant d'avoir été destitué par le lieutenant Ferari.

Lecture est faite des lettres de MM. James Brady, Lartigue Mongrué et Xavier Zimmer, officiers de police, priant le Conseil de leur faire rendre la retenue opérée sur leur salaire, pour cause de maladie. Ces lettres sont référées au recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de Mme Boulard, au sujet d'une taxe qu'elle a payée par erreur. Cette lettre est référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de M. F. Ramon, informant le Conseil que M. Lilly ne se conforme pas aux conditions de son contrat, pour peindre les deux marchés.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Grailhe et Beauregard, avocats de la succession Lino de la Rosa, réclamant $4,000 pour dommages.

Ces lettres sont déposées indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de M. Jean Brousse, fermier de la halle du faubourg Tremé, au sujet d'un auvent qui devait être construit sur la façade du dit marché.

M. Latour introduit la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règlemens, est prise en considération:

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire construire un abat-vent sur la façade du marché Tremé; le dit abat-vent devra être supporté par des colonnes en fonte.

M. Fabre propose d'ajouter pourvu que le dit abat-vent ne coûte pas plus de $150. Cette proposition est rejetée. Sur motion de M. Wiltz, la somme à dépenser est fixée à $250.

La résolution ainsi amendée a été adoptée comme suit:

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire construire un abat-vent sur la façade du marché Tremé; le dit abat-vent devra être supporté par des colonnes en fonte, et ne devra pas coûter au-delà de $250.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Giquel présente la résolution qui suit, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée avec un amendement de M. Duplessis:

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire faire, sous la surveillance du comité de police, toutes les réparations nécessaires aux principales salles de police de cette municipalité.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Giquel présente une résolution autorisant le comité de police à nommer un caporal pour le service de la nuit au poste du faubourg Tremé. Cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, présente la résolution suivante laquelle sur motion et après dispense des règles à été adoptée:—Résolu que le Conseil accorde à M. Starkey un délai d'un mois pour achever la construction des ponts aux intersections des différentes rues avec la rue Royale.

Résolu en outre que si à l'expiration de ce délai, les dits ponts ne sont pas entièrement achevés, le dit sieur Strarkey paiera, à titre de peine, une somme de cinq cents piastres.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Derbes présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles est prise en considération:

Résolu qu'à l'expiration de la ferme du marché aux fruits, il sera du devoir du maire d'annoncer dans la gazette officielle qu'il vendra séparément et à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, les tables qui se trouvent dans l'abat-vent de la machine hydraulique numérotées de un à dix-neuf ou plus, pour la vente des fruits seulement, pendant toute l'année 1848. Toute résolution ou partie de résolution contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent abrogées.

L'appel nominal demandé il a paru que MM. Duplessis, Faurès et Shields avait voté dans la négative, 3—et que MM. Derbes, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—4. En conséquence la dite résolution a été adoptée.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Latour a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, est adoptée:

Résolu que le voyer est requis de visiter tous les cirques qui se trouvent dans les limites de cette municipalité, et de s'assurer de la solidité des gradins, et s'il est convaincu que leur construction est de nature à mettre en danger la vie des citoyens qui visitent ces établissemens, alors il ordonnera tels changemens qu'il jugera nécessaire pour la plus grande sûreté du public.

Résolu de plus, que dans le cas où les propriétaires ou directeurs des dits cirques refuseraient d'exécuter les changemens ordonnés par le voyer, alors il sera de son devoir d'en faire immédiatement son rapport au maire ou recorder, qui condamnera les propriétaires ou les directeurs des dits cirques à payer une amende de cinq cents piastres; et jusqu'à ce que les changemens ordonnés par le voyer aient été exécutés, le trésorier ne délivrera pas de licence pour aucune représentation.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Shiels présente une résolution pour mettre un toit sur l'hôtel de ville. Cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 25 du courant, à cinq heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

FEUILLETON.

HENRIETTE.

(Voir l'*Abeille*, depuis le 18.)

IV.

Frédéric n'avait pas annoncé sa venue; il fut obligé de dire son nom à la vieille servante qui vint lui ouvrir. A peine l'eut-elle entendu, elle prit un air visible de contentement et l'invita à la suivre. Frédéric comprit que la maîtresse et la servante avaient souvent parlé de lui, qu'il était attendu, et ses dispositions affectueuses en furent augmentées.

—Qu'y a-t-il, Nanette? dit la vieille dame, sans cesser de faire aller les aiguilles de son tricot.

—Madame, c'est votre neveu, M. Frédéric! fit Nanette d'un air triomphant.

—Oui, madame, oui, ma tante, dit Frédéric en s'avançant.

—Ta tante, à la bonne heure, interrompit la vieille dame qui se leva avec vivacité et lui tendit le bras. Viens, mon cher Frédéric; je t'ai vu si enfant qu'il me semble que je dois te tutoyer.—Elle l'embrassa à plusieurs reprises.

—Mais comme le voilà grand et beau! dit-elle en se tournant vers Nanette comme vers une confidente habituelle. Celle-ci eut la tête en signe d'approbation et sortit discrètement.

Cet accueil cordial et un coup d'œil rapide suffirent à Frédéric pour juger tout de suite sa tante Marianne. Elle était à peu près telle qu'il se l'était figurée. Petite, mais presque fraîche sous ses rides, il était impossible de la voir sans se sentir attiré vers elle, tant il se trahissait de bienveillance dans son sourire et de bonté dans ses yeux bleus dont l'âge avait amorti la vivacité. Elle portait ses cheveux blancs avec quelque coquetterie, et une propreté extrême, peut-être même minutieuse, relevait la simplicité de ses vêtements. L'ordre et le calme respiraient autour d'elle; le mobilier était modeste, mais tout semblait à sa place, et chaque chose prenait quelque valeur de l'emploi utile qui en était fait. En regardant sa tante, assise dans l'embrasure d'une fenêtre, sous des rideaux d'une blancheur irréprochable, tenant à la main son tricot, œuvre sans doute de charité, Frédéric put, sans trop se tromper se la représenter à peu près telle qu'elle était chaque jour depuis de longues années. Seulement, pour compléter le tableau, au-dessus de cette tête déjà un peu tremblante, courbée sur un ouvrage grossier, il fallait placer le souvenir attendrissant d'une vie sans reproche, d'une affection brisée, mais toujours présente, et d'une pieuse résignation. Il commença par s'excuser de ne pas être venu plus tôt.

—Ecoute, mon enfant, lui dit-elle dès les premiers mots, entre nous, point de gêne. Tu es jeune, je suis vieille; tu ne me connaissais pas, rien ne devait t'attirer, tu es venu, je t'en remercie. C'est une attention qui te va. Je me souviens de ton père. Plus tard, si ta tante Marianne ne t'inspire que de la sympathie, tu l'aperçois qu'elle t'aime tendrement, tu prendras de toi-même le chemin de sa pauvre demeure. Mais jamais je ne veux devoir ta visite au sentiment d'une obligation à remplir ou à la crainte de reproches fatigans. Maintenant, parlons de ton père.

Alors elle s'informa minutieusement de la santé du baron, des changemens que l'âge avait dû apporter dans sa personne, dans son humeur. Pas une plainte ne lui échappa, pas un mot ne put faire deviner le moindre reproche dans sa pensée, la moindre amertume dans son cœur. Frédéric, en répondant à ses questions, ne pouvait s'empêcher de comparer cette sereine d'âme, cette absence de tout fiel, avec la rancune et la misanthropie de son père. Les malheurs qui viennent du ciel rendent bon, pensait-il; les revers qui viennent de la terre aigrissent.

Sa tante lui parla ensuite de sa mère, nature tendre et moins destinée au monde qu'au séjour des anges; elle écoutait avec attendrissement, et croyait revoir la chaste figure qu'il se rappelait confusément penchée sur son berceau. Comme s'il est permis aux âmes de revenir sur cette terre, celle de la pauvre morte dut se poser doucement près de ce modeste foyer entre ce fils et ma cette amie fidèle, et s'envoler ensuite, emportant du bonheur même au ciel.

Les paroles s'échangèrent ainsi attachantes et familières entre ces deux personnes qui, peu d'instans auparavant, étaient encore inconnues l'une pour l'autre, tant il est vrai que c'est la conformité d'âme et non l'habitude qui forme les liens les plus réels. Frédéric se laissait aller au charme de ce facile épanchement; c'était la première fois de sa vie que son cœur s'ouvrait sans crainte et sans détour. Lisant l'intérêt dans les yeux de sa tante, il lui raconta d'abord son enfance insouciante, puis son adolescence dispersée à l'expansion, mais bien vite réprimée par la sévérité de son père; son éducation, les plans de celui-ci, ses préceptes décourageans, enfin ses projets à venir; l'aspect égoïste et chagrin sous lequel il lui peignait le monde.

—Ton père t'aime sincèrement, lui dit sa tante. Après avoir passé sa vie à poursuivre l'ambition, il rêve pour toi un avenir brillant. Moi, mon enfant, je suis plus ambitieuse encore: je te souhaite le bonheur.

Cependant les heures s'écoulaient rapides; mais la vieille servante n'avait veillé, aussi tard. Frédéric fut conduit dans la chambre qui lui avait été préparée. Cette soirée lui avait paru délicieuse; le charme s'en perpétua dans son sommeil. La fatigue l'endormit, mais l'imagination continua sa course, et il rêva. Il rêva du souhait de sa tante, du bonheur; c'est-à-dire, à vingt ans, de l'amour. Il revit les ruines du vieux château et l'arcade solitaire, il se vit lui-même près de la belle inconnue qui ne fuyait plus ses regards; puis il aperçut sa tante qui gravissait lentement la montagne; elle s'approcha de la jeune femme, et d'un air plein de bonté, lui prenant la main, l'emmena avec elle. Frédéric les suivit. Ils allaient ainsi, sans se parler, la figure radieuse et le cœur satisfait; un beau soleil les éclairait. Mais, à un détour du chemin, ils entrèrent dans une grande forêt de pins; les objets devinrent sombres autour d'eux, et tout à coup Frédéric aperçut devant lui les tourelles du château de son père. Il recula à cette vue.... et s'éveilla, l'esprit encore troublé. Un gai rayon glissait à travers ses volets. Avec l'ombre du sommeil s'envola l'inquiétude de son rêve, et il se mit à considérer sa chambrette. Rien de plus simple que son aspect et de moins luxueux que les meubles qui la garnissaient; mais tout était paré d'une propreté remarquable et rangé avec un ordre qui plaisait à l'œil. Le linge était bien blanc, le carreau bien luisant. Sur la table était une écritoire et tout ce qu'il fallait pour écrire, tandis que la cheminée montrait avec orgueil un vieux vase de Chine contenant un énorme bouquet, attention de Nanette. On sentait que la bonne volonté suppléait à la richesse, et que, s'il n'y avait rien de plus, ce n'était pas faute du désir de donner ce qu'on avait de meilleur. Frédéric se leva et trouva sa tante dans son petit jardin, cueillant les plus belles grappes de raisin. De même que la soirée de la veille, la journée s'écoula en bonne et simple causerie. Comme il lui avait confié ses pensées, la tante Marianne lui raconta sa vie. Il ne vivait que d'espérances: elle, que de souvenirs: ils étaient naïfs et touchans; le temps avait passé sur cette mémoire aimante sans en rien retirer. Chez elle, comme dans les natures tendres, la douleur s'était convertie en une piété douce et consolante, et en tant de tristesse, de vœux brisés et de joies vite enfuies, elle n'avait fait qu'une bonté constante et une indulgence inépuisable.

Le lendemain soir, quand il partit, Frédéric se retourna plus d'une fois pour voir encore de loin sa tante Marianne qui le suivait des yeux.

—Tu connais ta chambre, lui avait-elle dit; il y a longtemps qu'elle t'était destinée, maintenant elle t'appartient. Souviens-toi, cher enfant, que je serai toujours heureuse quand tu l'habiteras. Si tu ne viens pas, je penserai que des plaisirs te retiennent agréablement ou que des travaux utiles t'occupent, et je ne me plaindrai pas.

La bonté laisse dans l'âme de ceux qui viennent d'en recevoir les marques un souvenir ineffaçable qui augmente encore avec la distance. Si elle a charmé dans ce moment, quelques jours après elle attendrit. Qu'au lieu de jours ce soient des années, ou que le ciel ait repris ceux qui la possédaient, elle met des larmes dans les yeux et un éternel regret dans le cœur. Pendant la route, Frédéric reposa dans son esprit tout ce que sa tante lui avait dit de touchant et d'affectueux, et il se promit de reprendre souvent le chemin de Manheim. Il marchait légèrement, comme si le contentement de son cœur lui eût donné des ailes. L'air était pur, la route unie; il était jeune, il se sentait compris, il pensait que, s'il était aimé comme il le désirait, il serait complètement heureux, et une image douce, toujours la même, passa vaguement dans son esprit. En ce moment, il approchait d'Heidelberg, et entendit quelques éclats de voix qu'il reconnut. C'était une bande d'étudians qui revenaient de la promenade. Il fit un détour pour les éviter, et entra dans la ville par un autre côté. Tout entier à ses idées calmes et honnêtes, il voulait les garder loin du bruit et des railleries. Il passait dans une rue étroite et obscure quand il entendit un chant faible et monotone qui le fit tressaillir; il lui sembla avoir déjà entendu cette voix, et, s'approchant d'une fenêtre basse d'où les sons paraissaient venir, il plongea ses regards dans l'intérieur de l'appartement. Une lampe en éclairait à peine le fond; ses rayons tombaient sur les cheveux blonds d'une femme occupée à tresser un petit panier de brins de paille et de joncs qu'une enfant, à genoux près d'elle, lui tendait à mesure. Toutes deux étaient tournées du côté opposé à la fenêtre. Dans un moment, celle qui travaillait releva la tête et prit quelque chose sur une table placée derrière elle. Frédéric reconnut avec un battement de cœur inexprimable celle qui, depuis quel que temps, avait pris sa pensée. Elle avait toujours cet air modeste et un peu sérieux qui l'avait charmé; son travail paraissait l'occuper tout entière. Seulement, de temps en temps, elle penchait la tête, comme si elle entendait un faible bruit dans le fond de la chambre. Frédéric drut apercevoir dans l'ombre les rideaux blancs d'un berceau. La jeune fille à genoux chantait des paroles sans suite et dans mesure. En ce moment, elle disait:

Brin à brin, branche à branche,
L'hirondelle noire et blanche
Bâtit
Son nid.

Le nid est fait; l'amour s'y place
Puis la famille... Un chasseur passe
Les petits
Sont pris!

Et elle répétait certains mots deux fois, comme font les enfans; puis elle choisissait les joncs les plus minces et les tendait à la jeune femme. Sur la table était un vase de crystal plein de bruyères sauvages. Ce tableau était pur et tranquille; Frédéric le trouva en parfaite harmonie avec la disposition de son esprit et le souvenir du séjour qu'il venait de quitter. Immobile et respirant à peine, il ne pouvait en détacher ses yeux, et suivait chaque mouvement de sa douce inconnue. Celle-ci cependant étendit la main pour prendre un nouveau brin de jonc; mais elle s'aperçut que la jeune fille avait cessé de chanter et s'était endormie, la tête appuyée sur la table. Alors elle se leva sans bruit et vint vers la fenêtre. Frédéric se baissait déjà, craignant d'être aperçu; elle tira le rideau, et il ne vit plus rien. Il attendit quelques instans, puis la lampe s'éteignit, et il s'éloigna la tête pleine de projets et le cœur plein de rêves. — Le commencement pourtant l'embarrassait fort, et il ne savait trop de quelle manière se faire connaître. Il passa et repassa dans la petite rue; ce fut vainement: la fenêtre était close; seulement, en dehors, il remarqua quelques pots de fleurs et se sentit illuminé d'une idée soudaine. A peine la nuit était-elle tombée, il se glissait dans l'ombre comme un coupable et posait sans bruit sur la fenêtre les deux plus beaux dahlias qu'il eût trouvés dans la ville. Mais quand, le lendemain, il se hasarda à voir l'effet de son attention, il trouva les deux caisses de fleurs posées sur le pavé de la rue, les tiges courbées tristement, comme si elles eussent ressenti le chagrin de leur donateur. Il n'y avait dans la manière dont elles étaient refusées, ni colère ni dédain; elles n'étaient pas jetées à terre, on les rendait avec calme et dignité à celui qui n'aurait pas dû les offrir. Frédéric voyant toutes ces belles choses dans ses deux dahlias consternée, quand la fenêtre s'ouvrit et se referma presque aussitôt. Il avait été aperçu; c'était un pas de fait. Il rentra chez lui plus content: l'audacieux n'était plus un inconnu.

ALFRED LEROUX.
(*La suite à demain.*)

COMMERCIAL.

MARCHÉ DU SOIR, 20 JANVIER 1847.

COTON—Les transactions qui ont eu lieu dans la journée s'élèvent à environ 2 000 balles, à des prix un peu plus faibles.

TABAC—Il y a eu quelques demandes dans cet article, et il s'est fait 150 boucauts de Mason County, mais nous ignorons les termes.

PROVISIONS—Le marché n'éprouve aucun mouvement assez actif.

FARINE—Nous n'avons appris aucune vente de quelqu'importance.

SUCRE & MELASSE—200 boucauts sucre ont été pris à des prix bien tenus, et environ 400 barils mélasse à 25 1/2 cts le gallon.

CHANGE—Rien de nouveau à noter.

FRET—La seule transaction à notre connaissance a été l'affrètement de 5 à 6 navires par le gouvernement pour transporter des provisions—destination, le Golfe du Mexique.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Gen Veazie, [illegible] Golfe du Mexique
Euro[illegible] Bucker, Boston
Win Gray, [illegible]
Lady Arabella, [illegible]
Barque Hebron, Gregg, New York
Win E[illegible], [illegible] Liverpool
Br. k Flora, Hurd, Boston
Arum[illegible]
Caroline Cosmer, Pery, [illegible]
Steamer Montezuma, Ke[illegible]
Peytona, Sha[illegible]
Geo Washington, Kirwel, Cincinnati

ARRIVÉS.

Navire Monsoon, Payne, de Boston
Champeake, Clark, de Rotterdam
Barque Wooddine, Sheck, de Liverpool
Brick Arturus, [illegible] de Tampico
Providencia, Marot, de Malaga
Goelette Boston, Nash, d'Apalachicola
New York, Mankin, de Baltimore
Steamer Savanah, Rater, de St Martinville
St Mary, M[illegible], de la Nouvelle Iberie
J M White, [illegible] de la Providence
Harry H[illegible]
Aubasse[illegible]
Sultan, Mc[illegible], de Pointe-à-la-Hache
Messis[illegible], de Latouche
Latona, [illegible]
Cote J[illegible], Cavanaugh, de Batesville
Tennessee, Frazer, de Nashville
Sam Dale, Yoe, de Vicksburg

Au bas du fleuve et montant.

Navire anglais Huron, barques Lord Sandon, Champion et Leopard, un brick espagnol et plusieurs autres dont les noms sont inconnus.

Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie de l'Ouest.

20 janvier 1847.

UNE élection de quatre directeurs, pour l'année courante, aura lieu au bureau de la compagnie rue de la Commune, lundi, premier février prochain, entre midi et deux heures.

21 jan—tf P. N. WOOD, Président

☞ Les consignataires d'un lot de caisses, marquées O et K, et de deux tierces, venues par la barque Lette, du Havre, sont priés de retirer la marque I.T., pour la barque Sarah, de Bordeaux, de se présenter à la Recette de la Compagnie et retirer ces effets. I. H. GALE, 22, Commune.

☞ Le capitaine ni les consignataires du navire Oceana ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage dudit navire. G. M. LUCAS, 30, Bienville. 2jan

☞ Le navire Oceana, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes, 1re municipalité; les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été pris en Douane dans le délai de cinq jours, à partir du 18 courant, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires. G. M. LUCAS, 30, Bienville. 20jan—3t

☞ EN DEBARQUEMENT.

9 Caisses 4,4 toile d'Irlande.
6 Balles toile à drap.
8 Caisses de Bretagnes.
3 Balles serviettes 14, rayes bleues et roses.
4 Caisses nappes damassées en coton.
5 Caisses mouchoirs blanches à carreaux.
3 — do à raies satinées.
12 — jaconat, dernier goût de Paris.
4 — — demi deuil.
6 — coton de Farpularion.
A vendre par DUNCAN KENNEDY, 21janv Toulouse, 52.

CHARBON SUR LA LEVEE A 80 Cts.

UN chargement de charbon de Pittsburg, débarqué vis-à-vis le rail road, et à vendre par 10 barils à 80 cents le baril delivré. 21jan

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par A. MONTREUIL. 21 jan—1m

VINS—100 barriques vin rouge ordinaire St Estephe Médoc et Macau Médoc;
25 barriques bon vin rouge de famille;
60 Barils vin blanc ordinaire;
20 do do vieux;
12 barriques vin rouge St Georges vieux;
150 caisses vin rouge ordinaire;
40 do do Médoc vieux;
100 do vin blanc Haut Sauterne.
Eau de vie J J Dupuy, 4e preuve, à vendre par B. TALAMON, 21j 182, rue Royale.

FROMAGE de Gruyère—Fromage tête de mort, actuellement en débarquement et à vendre par B. TALAMON, 21 jan 182, rue Royale.

HUILE d'olive en grandes bouteilles et en demi-bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 21j 182, rue Royale.

SAVON français, à vendre par B. TALAMON, 21j 182, rue Royale.

PRUNES sèches, en caisses de 12 pobans, à vendre par B. TALAMON, 21j 182, rue Royale.

EAU de fleurs d'oranger en flacons d'un modèle nouveau, à vendre par B. TALAMON, 21j 182, rue Royale.

CAFE—1,100 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN, 21j 42, rue Gravier.

SUCRE Havane—977 caisses blanc jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 21j 42, rue Gravier.

CAFE—300 sacs café Havane, en débarquement des bricks Leonora et Jefferson, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 21jan 34, Vieille Levée.

VIN—En débarquement du navire Océana, de Bordeaux; 300 caisses vin avec étiquettes et capsules; 16 barriques vin convenable pour famille, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 21jan 34 Vieille Levée.

GRAINS POUR L'ARMEE.

JE recevrai jusqu'à vendredi 22 courant, à 1 heure P. M. des soumissions cachetées pour la fourniture de:

6000 boisseaux de mais blanc 1re qualité.
15,000 do d'avoine do

Ces deux articles devant être renfermés, le mais dans des sacs neufs, et l'avoine dans de bons sacs de seconde main, sacs en pitre, chacun contenant deux boisseaux mesurés, le grain et les sacs sujets à inspection, les sacs ne devant pas être chargés separement. Le tout devant m'être livré dans le délai de dix jours à telle époque et par telle quantité que je désignerai. Subscription, *Soumissions pour grains*, devant m'être adressées No 149, rue de la Commune.

TH. F. HUNT, Lieut.-colonel et député quartier-maître de la Louisiane. 20jan—3t

VENTE AU GRAND RABAIS.

RUE Royale No 158, encoignure Toulouse et Magasins, de jouets d'enfants et objets de fantaisie. Le propriétaire désirant solder pour cause de départ, vendra en gros et en détail, à 50 pour cent au-dessous du cours. 20jan—1f

CHARBON SUR LA LEVEE—Un chargement de charbon de Pittsburg, qualité supérieure, à vendre au pied du Rail Road Pontchartrain, en lots convenables aux acquéreurs. 20jan

Succession de Lewis H Gillingham.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre feu L. H. Gillingham, ou contre la maison H & L. H. Gillingham, sont priées de les présenter de suite à Peter Conrey, Jr, exécuteur testamentaire, dudit de L. H. Gillingham. 20jan—3f

A Vendre par le soussigné, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux,
200 barriques vin rouge de Bordeaux,
100 barils et demi-barriques vin blanc,
[illegible] vin rouge,
[illegible] de pipe Cognac, Castillon, de [illegible]
[illegible] de pipe Cognac, J J Dupuy, [illegible]
G. M. LUCAS, 30, Bienville.

SUCRE HAVANE.—[illegible] caisses jaune, en débarquement du brick Leonora, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 20 jan

Succession de feu M. Lucien Labranche.

☞ AVIS—L'attention des spéculateurs est appelée sur la vente des deux vastes habitations appartenant à cette succession, établies en sucrerie et situées l'une dans la paroisse Jefferson et l'autre dans la paroisse St-Charles. La première sera vendue le 28 janvier courant, et l'autre le 4 février prochain. Voir les détails dans l'Abeille des 15, 19, 21, 25 et 27 janvier. 15 jan

☞ Ni le capitaine, ni le consignataire du navire français CHRISTOPHE COLOMB, ne sera responsable des dettes, contractées par l'équipage du dit navire. TH BAILLY BLANCHARD, 13 jan—1j 99 rue de la Douane

Direction des Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.

AVIS est par le présent donné que la Direction nommera Jeudi le 21 de ce mois un second professeur d'anglais pour l'école des garçons du troisième district. Par ordre, JH. REYNES, 11jan Secrétaire.

A VENDRE

Une belle habitation établie en sucrerie dans la paroisse Jefferson, à quatorze milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, ayant 17 arpents et 2/3 face au fleuve avec la double concession et cinq degrés d'ouverture. La susdite habitation sera vendue avec ou sans les esclaves.

S'adresser à P GOULON, Banque de la Cité. 21jan—4etm

AVIS—Une dame d'une grande expérience dans l'enseignement des langues française et anglaise, désirerait trouver un emploi permanent d'institutrice dans une famille respectable, en ville ou à la campagne. Elle fournira les meilleurs renseignements sur sa moralité et sa capacité. 20 jan—5f

CAFE HAVANE—83 sacs fin vert, en débarquement du brick Jefferson, à vendre par W. H SIMMONS, 20jan 44, Poydras.

DIVERS—30 caisses sucre Havane blanc—20 do jaune—200 sacs café Havane—9 barils haricots blancs—15 barils alcohol forte preuve—37 barils vinaigre de cidre—10 barils pommes sèches—12 barils cidre—47 grands barillets—25,000 cigares de la Havane, marques choisies et d'importation directe en magasin et à vendre par W H SIMMONS, 20jan 44, Poydras.

BOITES FORTES—50 caisses bottes de fer qua[illegible], à vendre par FROST & Co, 20jan 19, Magasins.

CASQUETTES—5 caisses Nutria, rats musqués et castors, à vendre par FROST & Co, 20jan 10, Magasins.

SEAUX PEINTS—100 seaux de chaque, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 20jan 8, Nouvelle Levee.

CRANBERRIES—150 demi-barils extra fraiches, en débarquement et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 20jan 8, Nouvelle Levee.

VINS—200 barriques Malaga sec, Madère de Teneriffe, Xeres, Bicie, Marseille, St Julien, Champagne, &c, en quarts et bouteilles, caisses et paniers, à vendre par ROBERTS & HALL, 20j 75, rue des Magasins.

ALCOOL—20 barils dernièrement reçus, à vendre par ROBERTS & HALL, 20j 75, rue des Magasins.

VIN ROUGE—1400 caisses en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 jan 26 Vieille Levee.

CAFE—249 sacs de la Havane, en débarquement du Jefferson, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 jan 26 Vieille Levee.

COGNAC—10 pipes vieux cognac, en débarquement du navire Oceana, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 jan 26 Vieille Levee.

SUCRE de la Havane—9-2 caisses blanc et jaune, en magasin et à vendre par L CANTIN, 42 Gravier.

CAFE de la Havane—750 sacs café vert de la Havane, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier. 19jan

CHARBON DIT CANNEL—En vente en lots par tonneau, barils, demi-barils et tiers de barils. ROBERT MURPHY, 19 jan 20 Vieux Bassin.

SUCRE—175 caisses blanc et brun de la Havane, en débarquement du brick Leonora et à vendre par L CANTIN, 19jan 42, Gravier.

VINS, EAU-DE-VIE—12 barriques vin rouge St Estephe, Medoc—12 do Graves, Barsac—[illegible] barils do St Estephe, Medoc—34 do vin blanc Haut Sauterne.—105 caisses do do—54 do vin rouge St Julien, Medoc—10 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4me preuve, à quarts de pipe—en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, par B TALAMON, 19jan 182, rue Royale.

EN VENTE.

Une habitation située sur la rive gauche du Bayou Boeuf, paroisse St. Landry, à environ 18 milles de Washington, contenant 1300 arpents dont environ 300 sont en culture. Les propriétaires, l'égard des avantages, le terrain de cette habitation est [illegible] [illegible] l'acquéreur recevra 5 arpents plantés en cannes, ce qui lui permettra de [illegible] avantageux [illegible] cette habitation est d'une grande fertilité, [illegible] et parfaitement adaptée à former une habitation sucrière. Le bourg est payable. Le prix en est très modéré, les conditions seront très avantageuses. S'adresser à F. PERRET, 46 Bienville, 16j ou chez J. H. OVERTON, aux Opelousas.

Bottes, Souliers, Brodequins,

En débarquement du navire AUBURN, et en magasin, 1300 caisses bottes, souliers et brodequins, do, pour femmes et enfans, en grand assortiment, à vendre par FROST & CO, 16 10 Magasins.

HUILE, SAVON, CHANDELLES—2,500 gallons huile de baleine [illegible], baleine et [illegible], jaune et chaude, en barriques et barils; 5,000 gallons huile de sardine raffinée, en barils et barriques; 100 barils acide huile de [illegible] de Cincinnati; 30 barils [illegible] de New Bedford de différentes grandeurs; 100 do chandelles adamantines, couleur brillante; 400 caisses savon Winchester Extra et No. 1; et savon de Cologne, en débarquement et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 16jan No. 8, Nouvelle Levee.

MAQUEREAUX ET MORUES—400 barils maquereaux No. 1, 2 et 3, en quarts, demi et grands barils, 150 quarts, barils et barriques saumon, qualité extra, 300 caisses morue blanche et fraîche, en débarquement du navire Essex et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 16jan No. 8, Nouvelle Levee.

SALERATUS—16 barriques et barils à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 16jan No. 8, Nouvelle Levee.

CAFE RIO—600 sacs première qualité, en sacs doubles, à vendre par DE FOREST & Co, 20 Douane. 16 jan

COTON ECRU—10 balles coton à drap, de Lawrence & Appleton, à vendre par DE FOREST & Co, 20 Douane. 16 jan

EN vente, par le soussigné:
100 sacs poivre; 1,000 boites thé;
1,000 barils maquereaux Nos 1, 2 et 3, 50 do riz,
200 caisses sucre raffiné de Boston, 100 colis cotons américains; 10 do do blanchis.
NORCROSS & FOSDICK, 15 jan 40 Gravier.

CERISES A L'EAU-DE-VIE DE PARIS.—95 caisses cerises de Godard & Co successeur de Guiraud, en débarquement du navire Christophe Colomb, du Havre, à vendre par R de GOER & RIFFLARD, 16jan 21, Magasin.

MEULES FRANÇAISES en débarquement du navire Arkansas, du Havre—4 paires de meules à moudre de 37 à 54 pouces de diamètre sur 8 à 10 pouces épaisseur, à vendre par R de GOER & RIFFLARD, 16jan 21, Magasin.

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Christophe Colomb, venant du Havre.—50 paniers vin de Champagne, Sillery mousseux.—Ressaca de la Palma brand.—50 paniers vin idem Ay mousseux—old sack brand. G M LUCAS, 16jan—1m 30, Bienville.

EPICES MOULUES—350 paquets moutarde, poivre, gingembre, piment, casse, clous de girofles, etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 16jan 75, Magasin.

HUILE D'OLIVE—75 paniers Nice, à vendre par ROBERTS & HALL, 16jan 75, Magasin.

A VENDRE en débarquement du navire Isette venant du Havre—Cinq caisses contenant mérinos et coutil. CHARLES DUFOUR, 16jan 11, rue Conti.

NOURRICE DEMANDEE—On a besoin de suite au No 238, rue des Remparts, entre St-Anne et Dumaine, d'une nourrice—Une, sans enfants serait préférée. 15jan—3t

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens mobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD, 1dec—1an Bureau 149, coin Ursulines et Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire John Fehrman, de Bordeaux:
8 Barriques vin rouge St Julien,
350 Caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien,
2 Futailles bouchons longs fins,
5 Balles do diverses qualités,
3 Do do à dame-jeannes.
Vve. MAIGNAN, 15j 87, Rue St Louis.

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

No 60, rue du Camp.

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF. 14jan

AVIS.

PLUSIEURS listes de souscriptions ayant été ouvertes à la Nouvelle-Orléans au profit des inondés de la Loire, le consul de France soussigné prie ceux de ses compatriotes qui jusqu'à ce jour n'ont point encore inscrit leurs noms sur une de ces listes, et dont cependant l'intention est de le faire, de vouloir bien se hâter.

Le but des souscripteurs étant le même, le concours de France espère qu'un envoi simultané paraîtra convenable à tous; pour sa part, il est prêt soit à recevoir les montants des diverses collectes, soit à joindre à celles-ci les souscriptions qu'il a reçues, et qui aujourd'hui s'élèvent à plus de trois mille francs. AIMÉ ROGER.

A LOUER A BAS PRIX—Un bureau bien convenable, au premier étage de la maison No 95, rue de la Commune, ainsi que le second et le troisième étage, si on le désire. JENKINS & TIGLER, 14jan 95, Commune.

VINS et Bouteilles de Marseille: à vendre par les soussignés, en débarquement du brick Ontario et en magasin.
280 barriques vin Bergasse, Bedford et St Gilles
270 paniers de 100 et 144 bouteilles de 25, 26 et 34 [illegible] J P MERCIER & Co, [illegible] Vieille Levée.

COGNAC—[illegible] pipes, 1/4 demi et quarts de pipe Cognac, J J DUPUY, à vendre à bas prix pour clore, [illegible] Eug. ROCHEREAU & Co, 14jan 17 & 19, St-Louis.

SARDINES—En débarquement du navire John Fehrman, de Bordeaux, des meilleures de la marque de Conier et Martin, à vendre par Eug. ROCHEREAU & Co, 14jan 17 & 19, St-Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No 93, rue Royale, entre Conti et Bienville. 18jan

Bureau de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 18 janvier 1847.

L'ELECTION annuelle de six directeurs, choisis par les actionnaires de cette compagnie, aura lieu au bureau de ladite compagnie, No 90, rue Bourbon, lundi prochain, 25 courant, entre 10 heures A M et 2 heures P. M. Hry. A. HOFFMEYER, Secrétaire. 18—3t

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1847.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires, afin de nommer les directeurs de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau, No 45, rue du Camp, lundi, le 1er février prochain, entre midi et deux heures. 19—13f

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nouvelle Orléans, 18 janvier 1847.

L'ELECTION de douze directeurs, pour l'année 1847, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi le 1er février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. L. LEGENDRE, 18 jan—3f secrétaire.

Bourse des Négociants.

A L'ELECTION annuelle des directeurs de cette compagnie, tenue le vingt-neuf décembre, les personnes suivantes ont été nommées:

MM J W. Zacharie, C R Green, F Powell, J W Andrews, et J B Hughes.

Et à une assemblée de la direction, tenue le six du courant, M Ch R Green a été élu président et W F Vigers, secrétaire. 16 jan—4

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nlle. Orléans, 7 Janvier 1847.

L'ELECTION annuelle de six Directeurs de cette Banque aura lieu à la maison de Banque Lundi 1er. février prochain et entre les heures de 10 A. M et 2 P. M.

8 jan FRED. FREY, caissier

Compagnie d'assurance des Négociants.
Nlle Orléans, 9 janvier 1847.

LA direction a déclaré ce jour, sur les bénéfices des derniers six mois, un dividende semi-annuel de 16 2/3 pour cent ou $5 par action, payable aux actionnaires le 25 courant et jours suivants.

11jan—10f JOHN PEMBERTON, Président.

BANQUE DES ARTISANS.
Nlle Orléans, 19 décembre 1846.

L'ELECTION annuelle des directeurs pour cette banque, aura lieu lundi 25 janvier prochain, au local de la banque, entre 11 heures à midi, et 2 heures P. M. Sam. C. BELL, Caissier.

AVIS.—M. EDOUARD PILSBURY, qui depuis dix ans est employé dans notre maison, a été admis au rang d'associé à dater de ce jour. J. W. ZACHARIE & Co. Nlle Orléans, 1er Janvier 1847. 1janv.—1m.

Bureau du Voyer, 1ere Municipalité.
Nouvelle Orléans, le 5 janvier 1847.

ON A BESOIN DE 100 CHARRETTES.—100 charrettes seront immédiatement employées, en s'adressant à LOUIS H. PILIE, 6jan député voyer, 1re Municipalité.

AVIS.—Le soussigné ayant été nommé NOTAIRE PUBLIC, pour cette ville et cette paroisse, en remplacement de M. E. W. Waters, qui a résigné, offre ses services à ses amis et au public. Il a pris le bureau No 12, rue Royale, près la rue du Canal, autrefois occupé par M. L. C. Duncan. Toutes les affaires qui lui seront confiées, seront exécutées avec soin et promptitude. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1847. 19jan—4t JAMES P. GILLY

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui voudront [illegible] et se recommande à ses amis. Rue St-Louis, 67. Nouvelle Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 3m

RAVELET & HUET, importeurs de marchandises françaises, 35, rue de Chartres, viennent de recevoir, offrent à vendre en gros seulement un assortiment de gants de peau et de parfumerie, reçus par les navires J. N. Cooper, Isette et [illegible] du Havre, savoir:

1 caisse veaux vernis, pour mode de Nys.
6 do coutils fantaisie, couleur et blancs pour pantalons.
2 caisses mérinos double chaîne pour habits.
2 do bretelles coton tricotées, de gomme, de façon gomme.
1 caisse gants fil d'Ecosse écrue et couleur pour hommes et femmes.
2 caisses cravates fantaisie, batiste d'Ecosse et batiste soie nouveauté.
2 caisses éventails de toutes qualités, bel assortiment.
1 caisse crêpes, noirs et couleur, crêpe lisse couleur et blanc.
1 caisse rubans gros de Naples, No 12, nouveauté pour modes.
1 caisse écharpes, dentelle blanche, point d'Angleterre et Bruxelles, foulards, nouveautés pour bonnets, voilettes, dentelle noire, et garnitures de dentelles noires, sortes de dentelles pour robes de printemps.
1 caisse mouchoirs de batiste unis, do à ourlets, do à bords ouvrés et fonds imprimés nouveauté, de rubans et brodés.
5 caisses rubans velours de toutes nuances et numéros.
1 caisse jaconas noir 5/4 pour robe.
3 do eau de Cologne supérieure en demi litres et autres formats.
1 caisse essences et parfumerie assorties.
1 do [illegible] en fil blanc et couleur, pour garnitures de bonnets et chapeaux; bourses assorties ordinaires et fines en filet et fin.

Ils offrent aussi, pour clore promptement la liquidation, la balance des marchandises qu'ils ont en magasin, à des prix réduits et à des conditions très avantageuses aux acheteurs. 19

Magasin de Groceries.
Encoignure Royale et Dumaine

LE soussigné offre à vendre un Assortiment complet de ce qui suit, et d'importation directe de France:

Vins en barriques et demi barriques, rouge et blanc de toutes qualités.

Vins en caisses, aussi rouge et blanc, do. Vin de Champagne des meilleures marques. Liqueurs assorties fines, surfines et superfines de Bordeaux et Paris.

Curaçao, kirsch, anisette, guignolet, absinthe, Cognac, rhum, genièvre de Hollande, Madère, vins généreux, vermouth Torino, vins Muscat, Lunel et Frontignan, du Malaga doux et sec, Maraschino, eau de vie de Dantzigs, &c, &c.

Fruits assortis au jus et à l'eau de vie, pruneaux en paniers de toutes grandeurs et en boîtes fantaisie.

Conserves telles que pâtés truffés assortis, aussi bon truffes do, saumon et sardines à l'huile, cèpes do, truffes du Périgord, anchois, anguilles à la tartare, matelottes d'anguilles, petits pois, champignons, salaisons de toutes espèces, olives farcies, &c—Aussi en magasin, conserves de toutes espèces provenant de manufactures américaines. Il a toujours à la disposition des consommateurs un assortiment de vins à la douzaine et en dame-jeannes. FERROS.

16 Encoignure Royale et Dumaine.

SAUCISSONS de Lyon et fromage de Gruyère, en débarquement du navire Oceana, à vendre par FERROS, 19j Encoignure Royale et Dumaine

EAU-DE-VIE en quarts et demi pipes, d'Alex. Seignette, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 19jan 36, rue de Chartres.

BOUCHONS.—10 balles bouchons à vendre à très bas prix pour clore une facture, par LOISON & SILVESTRE, 19jan 36, rue de Chartres.

EAU DE COLOGNE.—Une facture eau de Cologne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 19jan 36, rue de Chartres.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES—Liqueurs assorties en quarts, 1/2 et grandes bouteilles.—Absinthe Suisse & Weinstuth.—Curaçao et Kirsch—Salaisons assorties—Savon de Marseille—Eau de fleur d'oranger, &c., &c. LOISON & SILVESTRE, 19jan 36, rue de Chartres.

COUVERTS GALVANISES.

LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co, ont toujours en mains un assortiment complet de couverts, cuillères à café, bouche, &c., au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats Unis. 19jan 36, rue de Chartres

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Oceana, cap. Stephenson, venant de Bordeaux, les articles ci-après:

600 Boites et demi boites, cèpes et champignons.
300 — Petits pois.
100 — Truffes de Perigord.
177 — demi et quarts de boites pâtés, truffes assortis. CHARLES DUFOUR, 11, Conti 18jan

P. LONGIS, 116 rue Royale. Importations directes:

200 barriques claret de qualité supérieure
140 do Marseille grosse vert, 100 do Sauterne, 150 do Porto, 2 pipes Porto, London docks
80 barils whiskey rectifie, 50 do Madère.
80 do Sauterne, 500 caisses claret.
125 caisses liqueurs assorties, 60 do Marasquino, 40 do curaçao, 400 paniers anisette.
50 caisses absinthe, 15 demi pipes Cognac de différentes marques. 30d

Marchandises Françaises.

REÇU par les navires J. A. Cooper, Nicolas Cezard, Izette et autres du Havre, les marchandises suivantes, que nous offrons à vendre à des conditions libérales:

5 Balles cotonnade forte, 9 balles Jaconats imprimés, 3 malles Ombrelles riches, 3 malles mouchoirs pailaca.

6 Balles Coutil couleur nouveauté, 4 do Gingham à carreaux rayes, 1 do Drap d'été noir, extra fin uni, 1 do do façonné;

1 Caisse Mouchoirs batiste brodés et garnis;
1 Do Ginga fil bleu à carreaux, 1 do Barèges imprimés, 1 do Gants et Mitaines filet véritable;
1 Caisse Gants en peau chevreau pour homme et femme, 2 do Crême de Perse, 2 do Pommade;
1 Caisse Rubans satin en Taffetas, 2 do Eau-de-Cologne, 1/2 et 1/4 de litre.
DUFOUR, DURAND & Co., 19 jan 25, Chartres.

RIZ de la Caroline du Sud—50 tonneaux, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune

CACAO de Para—18 sacs, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune

GINGEMBRE de Canton—25 sacs, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune

SUCRE—35 caisses sucre de la Havane, blanc et jaune, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune

CHARBON pour distillateurs—2 boucauts, à vendre par B VALLS, 18 jan 26 Commune

CAFE—70 sacs de la Havane, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune

CIGARES—1,200,000 de la Havane, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune

AMANDES amères—[illegible] balles, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune

TABAC en feuille de la Havane—145 balles, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune.

A VENDRE—200 sacs sel de Liverpool, [illegible] BERNE FOUTZ, [illegible]

EN débarquement des navires Wingrove et Julia [illegible] [illegible]

Chemin de fer du golfe du Mexique.

DANS le but d'accélérer les travaux et d'ajouter aux moyens de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est maintenant éloigné du lac Borgne que de quatre milles et en approche rapidement entre les mains des contracteurs, le président et les directeurs de la Compagnie donnent avis par ces présentes, qu'en vertu des dispositions de la 1ère section de la charte, *les livres de souscription au fonds de la Compagnie*, seront ouverts le 15me jour de février 1847, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au local de la Compagnie, No 70, passage de la Bourse, près la rue Bienville, sous l'inspection de MM Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William Mure, et les livres resteront ainsi ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés), c'est à dire jusqu'au 10 mars prochain exclusivement.

Bureau du Chemin de fer du golfe du Mexique. Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1847.

M. MUSSON, P. CONREY, Jr
Asst. contrôleur. Président.
11janv—jusq 10m

Articles d'Hiver en conclusion de vente.

LE soussigné ayant en mains un grand et vaste assortiment d'articles d'hiver est disposé à les vendre à des prix très réduits. Ils consistent en:

Cachemires et mousselines de laine, de tous les goûts, idem par coupons de robes, châles et écharpes en laine tricotée, châles et écharpes en soie, velour et cachemir, manteaux, mantilles et visites.

Aussi—Chemises de peau et caleçons pour dames et messieurs, en soie, mérinos, laine d'agneau et coton.

Couvertures à bordures rouges, bleues, vertes et blanches de toutes qualités et de tous genres, depuis 8-4 jusqu'à 14-4, couvertures françaises de différentes dimensions, pour familles; courtepointes et tapis de toilette en piqué, de 8 à 14-4; courtepointes pour lits de cabines à steamboat.

Ainsi qu'un vaste assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES récemment achetées à l'encan, lesquelles seront offertes à des prix réduits, pour clore les ventes, par C. M. SIMPSON, 11 jan 30 rue de Chartres, encoig. Douane.

A LA GRANDE VARIETE.
RUE DE CHARTRES No. 50.

B. PIFFET, informe respectueusement les dames que son nouveau magasin, rue de Chartres, contient un assortiment complet de fil et coton à coudre, boutons, agrafes, cordonnets, lacets, galons pour à coudre, peignes, brosses, parfumeries.

Objets de ménage tels que paniers, berceaux, baquets, seaux, plumeaux, bottes à outre, pots, chandeliers, pots à eau, [illegible] souffleurs, souffles, balais en crin et autres, brosses à tapis, moulins à café, anneaux pour rideaux, cafetières, ferblanc, et métal, etc.

Une quantité d'objets convenables pour cadeaux et étrennes.

Carnets, cravates, chaînes, foulards de Indes à 40 cents la pièce; gants et [illegible], chaussettes, objets pour coiffure, peignes, fantaisie.

Ainsi qu'un assortiment très varié d'autres objets. jan11

☞ En débarquement du navire John Fehrman, venant de Bordeaux,—40 barriques vin rouge, à vendre par B TALAMON, 11jan 182 rue Royale

VIN DE ST-GEORGES—12 barriques vin rouge vieux St-Georges, à vendre en débarquement du navire Ontario, par B TALAMON, 182 rue Royale.

—Aussi 44 caisses eau de fleurs d'oranger. 11jan

INDIENNES BLEUES—Merrimack et Fall River, de différents dessins, venant d'être reçues, et à vendre par DE FOREST & Co, 14jan 20, rue Douane.

DRILLS BLEUS—D'Amoskeag.—Ainsi que du drill écru d'Amoskeag et de Manchester, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 14jan 20, rue Douane.

SUCRE HAVANE—200 caisses blanc et brun, en débarquement du navire Eliza Denizon, à vendre par L CANTIN, 12jan 42, Gravier.

CAFE HAVANE—319 sacs fin vert, en débarquement du navire Eliza Denizon, à vendre par L. CANTIN, 12jan 42, Gravier

FARINE—500 barils en débarquement du vapeur Grace Darling, à vendre par W. H. SIMMONS, 6jan 44, rue Poydras.

CAFE—Fin vert Havane à vendre par J M CABALLERO, 11jan 32, Vieille Levee.

SUCRE—Brun, blanc, jaune, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 11jan 32, Vieille Levee.

CIGARES—Assortiment complet, meilleures marques de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 11jan 32, Vieille Levee.

INDIGO—Guatemala en magasin à vendre par J M CABALLERO, 11jan 32, Vieille Levee.

CIGARETTES de la Havane, du Principe, à vendre par J M CABALLERO, 11jan 32, Vieille Levee.

EN magasin à vendre par le soussigné:
150 caisses capres et olives.
100 do macaroni et vermicelli.
[illegible] do liqueurs assorties.
20 do prunes sèches, en pots
500 paniers champagne.
100 boites et demi boites sardines.
A MOLIER, 90 St Louis.

VINS, etc.—A vendre par le soussigné:
300 barriques vin rouge, 150 caisses do.
50 caisses eau de fleurs d'oranger.
Bouteilles vides en paniers, etc.
11 jan A MOLIER, 90 St Louis.

WHISKEY—Quelques barils vieux Monongahela, à vendre par VANCE & LEPPER, 11jan 24, Bienville.

EAU DE VIE—Quelques barils eau de vie de pêches, à vendre par VANCE & LEPPER, 11jan 24, Bienville.

WHISKEY DE DESCHU—En poinçons de 50 gallons, à vendre par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 11jan

EAU DE VIE—5 demi-pipes Dupuy et Castillon, à vendre en magasin par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 11jan

GENIEVRE—Cinq pipes de la marque du poisson et de l'ancre, à vendre en magasin par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 11jan

TOILE—Plusieurs caisses de qualité supérieure, 4/4, à vendre en magasin, pour clore une consignation par VANCE & LEPPER, 11jan 24, Bienville

HUILE D'OLIVE—75 paniers à vendre par J W STANTON & Co, 11jan Encoig. Magasins & Lafayette.

CHARBON—50 barriques charbon à l'usage des familles, à vendre par J W STANTON & Co, 11jan Encoig. Magasins & Lafayette.

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes, 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux, 2 drays à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie et actuellement en débarquement du navire Albany, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 11jan 126, rue Tchoupitoulas.

FARINE—500 barils marques Star & Washington, de St. Louis, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 11jan 126, rue Tchoupitoulas.

100 Barriques vin rouge fin de divers crûs,
50 do do do très vieux;
100 tierçons vin blanc Barsac et Sauterne,
50 do do do qualité supérieure,
100 caisses vin rouge Haut Talence 1841, à vendre par J & J TARDOS, 8 jan 15, rue Conti.

EN débarquement du John Ferhman de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Fronsac 1re cote,
60 tierçons vin blanc,
30 paniers bouteilles vides à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

EAU DE VIE—4me PREUVE.
25 demi pipes, Pinet, Castillon & Co,
10 quarts do do do do,
à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

EAU-DE-VIE MAGLORY.

10 Demi pipes Maglory vieux cognac 1837;
20 quarts do do do do do
à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15 rue Conti.

EAU DE VIE, VIEILLE ET TRES SUPERIEURE,
18 quarts de pipes Cognac 1805;
20 huitièmes do do do
à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

10 CAISSES VERMOUTH à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

PRUNES en caisses, contenant 16 jarres chaque de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

356 Pièces moustiquaires par 8 et 9 yards; 1 caisse Monterey pantalons striples, 1 caisse toile d'Irlande; 4 caisses coton blanc 4/4 convenable pour le marché Mexicain, à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

FONDS de la banque des Citoyens par sommes au gré des demandeurs, à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

COUVERTURES DE MERINOS.

UN bel assortiment de couvertures françaises de toutes les grandeurs, reçu et à vendre par D. B. MACARTY 33e rue Bourbon. 8 jan

CAFE RIO.—1,500 sacs excellent café fin vert de Rio, en débarquement et à vendre par J. W. STANTON & Co, 8jan Encoig. Magasins & Lafayette

BLANC DE BALEINE.—200 caisses en débarquement et à vendre par J. W. STANTON & Co, 8jan Encoig. Magasins et Lafayette

CAFE JAVA.—50 sacs vieux Java, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8jan Encoig. Magasins et Lafayette

SACS A GRAINS—2000 sacs épais pour mettre du froment, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8jan Encoig. Magasins et Lafayette.

INDIGO.—5 caisses indigo de Marseille, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8jan Encoig. Magasins et Lafayette.

BAS DE LAINE Tricotés—400 douzaines bas tricotés à la campagne, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins 8 jan

CASQUETTES—50 douzaines casquettes en fourrures, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins 8 jan

Dame-Jeannes Françaises.

2000 de 5 gallons en débarquement du navire Francis Depau, capitaine Hagory, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale. 28 déc.

SUCRE de la Havane.—300 caisses, en débarquement du brig Lafayette *Eliaser*, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

MIEL—[illegible] à vendre par [illegible] 5 jan [illegible]

[illegible]

AVIS.—Les soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 3 octobre 1846, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assessment des terrains nécessaires pour ouvrir en ligne droite les rues Villere, Derbigny, Roman et Prieur de la manière suivante savoir: La rue Villere depuis la rue (dite Chemin du Bayou) jusqu'à la rue Esplanade. La rue Derbigny depuis la rue (dite Chemin du Bayou) jusqu'à la rue Esplanade. La rue Roman depuis la rue Orléans jusqu'à la promenade Carondelet. La rue Prieur depuis la rue Orléans jusqu'à la rue Conti—donnent avis qu'ils ont déposé ce jour entre les mains du greffier de la dite cour un tableau de la dite estimation, qui sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées, lesquelles sont par le présent avisées que le rapport de la dite estimation et assessment sera présenté à la dite cour, pour être confirmé, et toute personne dont les droits ou intérêts seront lésés, aura tout le droit de présenter des objections par écrit, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, lequel suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours en anglais et en français, dans deux des gazettes publiées dans cette ville Nouvelle Orléans, ce 16 Janvier 1847.

JULES BENIT,
PIERRE CAILLOU,
PIERRE DEVERGES.
18 jan—20j

LES soussignés venant de recevoir par le navire Auburn, de New-York, un assortiment de cuisines en fonte, de Bebee, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en ne cessiter pour la cuisine, bains, etc. ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WAYAS WORKS et la chauffer à mesure qu'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S MASPEREAU & Co, 1er jan—1m Rue Condé, No 27.

N. B.—Ces cuisines se nomment Bebee's patent kitchen ranges.

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés, agents de la manufacture, venant de recevoir quelques unes de ces forges, invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner.

Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont totalement en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre d'espace etc.

S MASPEREAU & Co, 18 jan—1m Rue Condé No 27.

NEGRES DEMANDES.

ON demande à louer quinze nègres à [illegible] l'année, pour travailler dans une [illegible] S'adresser à J. LEVOIS, 6jan 48, rue de Chartres

A Vendre.—La Groceries située encoignure Royale et Conti, s'adresser rue St. Louis, 27.

L. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'aux heures du soir. 17 mars

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

L'APPAREIL patente de Rillieux pour la cuisson du sucre ayant été employé avec succès, sur huit plantations sucrières, et cet appareil ayant produit du sucre de première qualité, avec une grande économie dans le combustible, nous venons à prévu de cette expérience, l'offrir aux planteurs sucriers.

M. Merrick, de la maison Merrick & Towne, de Philadelphie, doit rester encore quelques jours dans cette ville, est prêt à contracter pour des appareils pour la récolte prochaine. S'adresser à W E THOMPSON, 90 Gravier. 17 dec—1m

MAGASINAGE.

MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c.

EMMAGASINEES aux taux le plus bas au magasin Uni, à l'épreuve du feu, rue de la Levée, 3e municipalité, entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A. BOULANGER.

N. B. Cerclage et rabattage au plus juste prix. 14 d—3m

A VENDRE OU A LOUER

UNE presse hydraulique d'une très grande force, située dans un endroit convenable pour établir une piquerie. S'adresser rue Royale, [illegible] St-Pierre et Toulouse.

CHARBON—CHARBON.

3000 Barils charbon de Pittsburg, 1ere qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs.—Les ordres laissés dans le dépôt, 73 rue des Magasins, ou à mon magasin, seront promptement remplis. JOHN BELLOW, 23 nov 9 Cana

CHARRUES PEACOCK.

LE soussigné a en mains, à vendre en consignation un assortiment de ces célèbres charrues, qu'il vendra à des prix réduits pour clore. JOHN HALL, No. 1, Front Levee. 19 dec

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston, Ciment Romain et hydraulique, Plâtre de Paris; Poil à plâtre, Poussière de marbre; Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Françaises.

Chaux pour sucre en boucauts et barils.

A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co, 12nov 11, Magasins Brugge, 3me Municipalité.

EN débarquement du navire Mauras, venant de Bordeaux, et en magasin rue Conti, No 3, à vendre par le soussigné:

100 barriques vin rouge St. Estephe
40 do do Latouré 1842
40 do do Médoc 1840.
75 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840
50 do do Haut Barsac 1842

Fruits au jus et à l'eau de vie,
Absinthe superfine de Champion,
Huile d'olive de Plagniol,
Cognac, de preuve, J. J. Dupuy,
Do do do très vieux.
27 oct—6 P. DELAMAR.

CANDIDE.
Joaillier-Bijoutier,
No.45, rue Conti, encoignure Chartres,

MONTE à domicile, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'argent et de diamants. 11jan—6m

MAGASIN DE TAPIS,
No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co, ont maintenant en mains un grand assortiment de Tapis choisis, à la plus bas prix et fourrures.

Tapis Axminster et Tapestry; une grande variété de Brussels anglais et américains. Tapis, haire impérial, tripe tissus; Ingrains de toutes sortes. Vénitiens pour antichambres et escaliers. Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.

Tapis cirés de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur; Nattes de différentes largeurs, en toute qualité.

Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.

Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres et prix des manufactures, par caisses. 26oct—10

JEAN AUGE, Coiffeur
Encoignure Bienville et Chartres, 63

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de recevoir un bel assortiment de cheveux. On trouvera chez lui un grand choix de perruques, toupets, nattes, frisettes, bandeaux, &c. Ces objets étant confectionnés par lui-même, il s'empressera de satisfaire les personnes qui voudront bien lui donner leur confiance.

On y trouvera un assortiment complet d'objets de toilette de Paris et de New York, ainsi qu'une variété de parfumerie. Tout se vendra à des prix le plus modérés 24 dec—1m

CHARBON végétal très bien pulvérisé pour les distillateurs, rue Royale 186, 3oct

REÇU en consignation et à Vendre par le soussigné:
30 balles Houblon, 1re sorte, Comté d'Otsego, New York; 18 balles Houblon, Otsego de New York, 20 sacs Blé d'Illinois. R. GERARD, 14, Conti déc. 29.

EN débarquement du navire JOSEPH, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
15 Balles Bouchons de 3,000 chaque.
AUGUSTE MOLIER, 30déc—6f Rue St Louis, No 90

EN débarquement du navire LUBECK, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
50 Barriques Vin rouge.—36 Barils Vinaigre
AUGUSTE MOLIER, 30déc—6f Rue St-Louis, No. 90

VINS en débarquement des navires LUBECK, JOSEPH et AUSTERLITZ, de Bordeaux:
[illegible] Barriques Vin rouge Montferrand et St Julien
72 Barils Vin blanc Haut-Sauterne.
700 Caisses Vin rouge de 12 bouteilles avec étiquettes et capsules, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30déc 34, rue Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE.—300 Sacs en magasin et en débarquement du brick TITI, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30déc 34, rue Vieille Levée.

HUILE DE BALEINE.—96 barils raffinée pour l'Hiver et l'Automne, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin

RIDEAUX—Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçu et à vendre par FR. PERRET, 5 oct 46, Bienville.

KIRSCH de Yersinet Lecoultre, à vendre par LEOPOLD JEAN, 17 déc [illegible] Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire *Auster*, venant de Marseille, et du navire *Osturia*, venant de Marseille:
150 barriques vin rouge de Bordeaux,
100 barriq. et demi barriq vin blanc Haut Sauterne,
160 barriq. vin rouge, marque Bergasse.
G. M. LUCAS, 30 Bienville, 6jan—15f

P. LONGIS, 116, rue Royale.

En magasin et débarquement.

192 barriques Marseille F Grosset
150 quarts Madère do
300 barriques claret, ordinaire, bon et supérieur
500 caisses do
125 demi-barriques Sauterne et Graves
200 caisses do
250 quarts Porto.—2 pipes vieux Porto, London Docks—42 quarts Ténériffe & Madère.—400 caisses liqueurs assorties.—100 caisses marasquino et curaçao.—5 barils vieux whiskey Monongahela. 50 barils rectifie.—300 paniers anisette.—50 caisses absinthe Suisse.—Un assortiment de Champagne 1re qualité. 11jan

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE

EN débarquement des navires Ontario, de Marseille, et le John Fehrman, de Bordeaux:
150 Barriques vin de Bergasse [illegible]
40 Barriques vin St Julien, Medoc
30 Barils vin Blanc Haut Sauterne
8 jan N. DUFOUR

EN débarquement du ship ONTARIO, de Marseille:
160 barriques vin rouge, "F. Grosset"
37 demi barriques, do
120 quarts Madère, imitation.
F. LONGIS, 116, rue Royale

SARDINES fraîches de la nouvelle pêche.—300 [illegible] sardines à l'huile, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis, No 90

[illegible] 200, [illegible] STANTON & Co, Magasins et Lafayette

[illegible] à vendre par [illegible] TURPIN [illegible] Royale et 88 St Louis

[illegible] brun, jaune et blanc, en débarquement du [illegible], à vendre par W. H. SIMMONS, 44, rue Poydras.